

ENERGIE EOLIENNE :

Où en est-on en France et dans le Grand Est en 2021 ?

Les objectifs poursuivis en application de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (votée en Août 2015) sont de produire 40 % de notre électricité à partir de sources renouvelables en 2030 (contre 26.9% en 2020¹).

Appliqué à l'éolien terrestre, et selon la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui fixe notamment des objectifs intermédiaires pour chaque filière, il faudrait atteindre 24,1 GW² de puissance éolienne installée en 2023 et entre 33,2 et 34,7 GW en 2028 alors qu'elle n'était que de 17,6 GW fin 2020.

Dans la région Grand Est, **3 887 MW d'éolien sont installés fin 2020** ont produit l'équivalent de **20,5 % de la consommation électrique régional en 2020**.

Quel développement futur ?

Aujourd'hui le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET, consultable sur le site internet de la Région), adopté en Janvier 2020 par la Région, fixe **un objectif de couverture de 41% de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables en 2030 et 100% en 2050**.

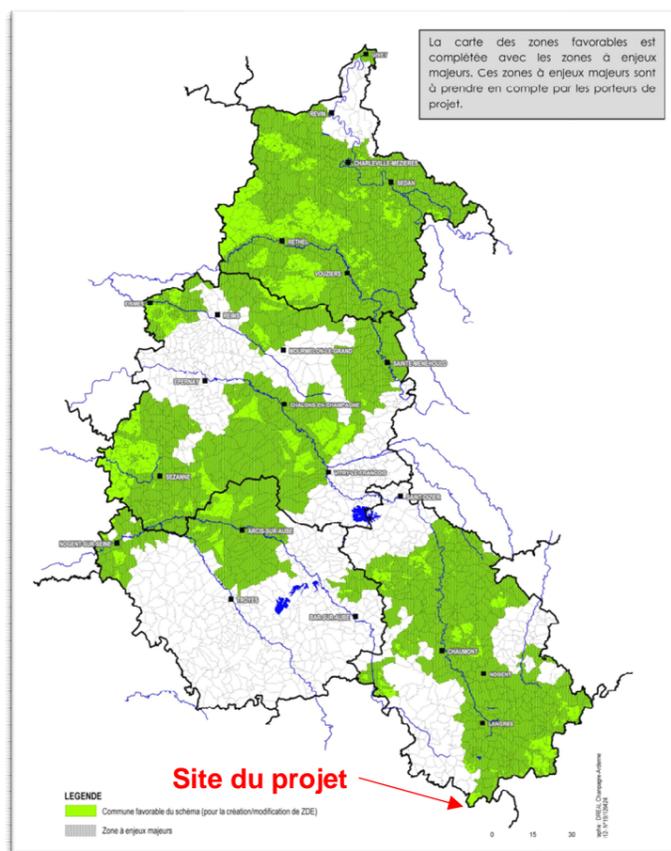
Le scénario suivi est celui d'une région à « Energie positive et bas carbone en 2050 ».

Dans ce cadre toutes les filières renouvelables de production d'électricité, de gaz ou de chaleur sont mobilisées conjointement aux efforts de réductions des consommations.

L'éolien régional qui a produit 8 757 GWh électrique en 2020 est appelé dans ce cadre à produire environ 12 000 GWh en 2030 et 18 000MWh en 2050, soit une multiplication par 2 de la production.

La technologie des éoliennes a fortement évolué ces dernières années. Aujourd'hui, elles ont une puissance jusqu'à 6 MW par éolienne et leur hauteur va de 180 à 250 m en bout de pale. Ces évolutions sont proposées dans les nouveaux projets et en remplacement quand c'est possible des éoliennes des parcs les plus anciens après leurs démantèlements. Ces nouvelles machines permettront d'atteindre les objectifs éoliens 2030 du SRADDET.

D'autre part, une nouvelle planification régionale a été lancée par le gouvernement et doit être menée sous un an par les Préfets de région afin d'actualiser la cartographie des zones favorables à l'éolien déjà établis en 2012 dans les Schémas Régionaux Eolien (SRE).



Carte du SRE Champagne Ardennes 2012. Les secteurs retenus comme favorables sont en verts. Le site d'Occey bénéficie en plus d'une absence d'enjeux majeurs au développement de l'éolien.

¹ Selon le bilan 2020 du 23 Février 2021 du Réseau de Transport d'Electricité, RTE

² 1 GW = 1000 MW = un million de watts. C'est la puissance moyenne pour alimenter environ 1000 foyers hors chauffage

LETTRE D'INFORMATION N°1 Projet de parc éolien d'Occey

Septembre 2021

ACTUALITES DU PROJET

Le projet d'un parc éolien à Occey a été initié en 2015 par la société **General Electric (GE)** et est porté par sa filiale dédiée notamment à l'énergie éolienne **GE Renewable Energy**.

Depuis 2017 et la présentation du projet aux habitants lors d'une réunion publique, GE a fait réaliser les différentes études d'états initiaux nécessaires à l'élaboration d'un projet éolien et à la réalisation d'une étude d'impact : le paysage et le milieu naturel ont notamment fait l'objet de mesures et d'études approfondies. Plus récemment au cours de l'année 2020 une étude complémentaire sur le Milan Royal a été réalisée ainsi que deux campagnes de mesure de bruit nécessaires à l'étude d'impact acoustique.

La concrétisation du projet restait suspendue à l'obtention d'accords fonciers qui sont en cours de finalisation permettant l'accès et le raccordement électrique des éoliennes

GE va donc poursuivre le développement du projet dans les mois qui viennent et celui-ci va prendre un caractère plus concret puisque ses principales caractéristiques vont devoir être définies : nombre, puissance, positionnement des éoliennes vont être choisis à partir des connaissances établies lors des études d'états initiaux avec comme objectif la recherche de l'implantation qui génèrera le moins d'impact à tout point de vue. GE souhaite accompagner cette phase concrète du développement par une information continue et des échanges avec les habitants d'Occey, cette première lettre d'information étant une première étape.

Au terme du développement, une demande d'autorisation administrative sera soumise à la Préfecture de Haute-Marne dans le courant de l'année 2022.

Un mât de mesure anémométrique de 120 m va être installé à partir du mois d'Octobre dans la plaine, au lieu-dit « Sur le Fays ». Les vitesses et directions du vent vont être enregistrées à différentes hauteurs sur une période de 12 à 24 mois et permettront de prédire précisément la production du parc éolien.



Eolienne GE Cypress

Concertation

La concertation prévue par GE pour les mois qui viennent vise à permettre aux habitants riverains de s'informer et de s'exprimer sur le projet.

Un site internet dédié va être mis en ligne à l'automne et des permanences publiques seront proposées aux habitants.

Le processus sera clôturé par une concertation préalable volontaire selon les termes prévus par le code de l'environnement : les avis, commentaires ou suggestions des participants feront l'objet d'un bilan qui sera intégré au projet préalablement aux demandes d'autorisations administratives.

Cette lettre d'information a été rédigée par ELAN EN pour le compte de GE Energy Service France à partir des informations disponibles sur le projet.

ELAN EN est mandatée par le porteur de projet pour l'accompagner dans la concertation.



GENERAL ELECTRIC, 11 rue Arthur III – immeuble Insula, 44 200 NANTES
Responsable du projet : Laetitia HUILLET Courriel : laetitia.huillet@ge.com
<https://www.ge.com/fr/>

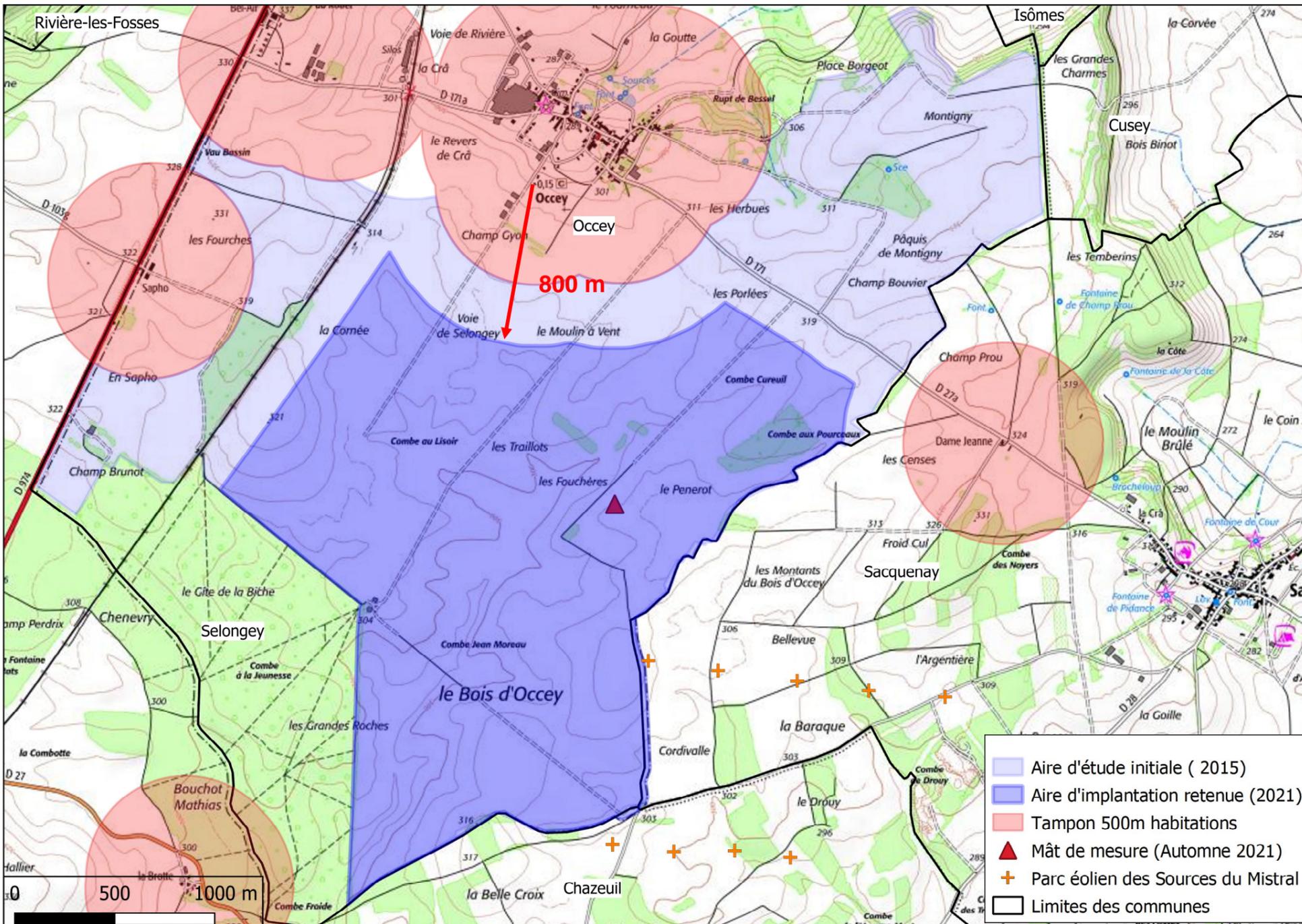


LE PROJET : L'aire d'étude et son évolution

L'aire d'étude du projet (en bleu clair sur la carte) a été présentée aux habitants en 2017 lors de la réunion publique à Occey. Elle s'étendait d'Est en Ouest au Sud du bourg d'Occey, avec un potentiel d'implantation alors estimé à une dizaine d'éoliennes.

Depuis il a été convenu avec les élus d'Occey de fixer une distance minimale de 800 m entre les premières d'habitation et les limites de la zone étudiée pour l'implantations des éoliennes (cette distance est fixée réglementairement à 500 m).

Les bureaux d'études, notamment celui en charge de l'étude du paysage (Agence Laurent Couasnon, Rennes) et celui en charge de l'étude du milieu naturel (Biotope, Villiers-les-Nancy) ont travaillé sur l'ensemble de la zone. Le volet socio-économique et le montage du dossier d'étude d'impact général est réalisé par le bureau d'étude ATER Environnement (Grandfresnoy). Les recommandations issues de leurs expertises ont amené GE à resserrer la zone où implanter les éoliennes : les secteurs Est et Ouest ont été écartés pour ne garder que la plaine au sud d'Occey. C'est dans cet espace, appelé « Aire d'implantation retenue », en bleu foncée sur la carte, que seront implanté les éoliennes.



Dans la zone d'implantation revue, le potentiel d'implantation est réduit à un parc éolien de 5 à 8 éoliennes dont les positions restent à définir.

Le choix de la meilleure implantation va être fait au cours de l'automne et de l'hiver 2021/2022 en comparant différentes options, analyse des bureaux d'études et retour de la population dans le cadre de la concertation.

Sur le plan paysager le parc éolien d'Occey devra s'inscrire en cohérence avec le parc éolien des Sources du Mistral aujourd'hui construit sur les communes de Chazeuil et Sacquenay.

L'énergie éolienne présente de nombreux atouts, bénéficie du soutien de nombreux citoyens convaincus de son intérêt et de son efficacité mais elle soulève aussi des interrogations.

L'ADEME a publié un guide sur ces questions, « l'éolien en 10 questions »

Ce guide est disponible en mairie et sur internet sur le site de l'ADEME (en tapant « éolien en 10 question » dans la zone de recherche) ou au lien suivant :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-eolien-en-10-questions.pdf>

